

# Produits phytosanitaires, travailler en sécurité



Explosif



Hautement inflammable



Comburant



Sous pression



Corrosif



Très toxique



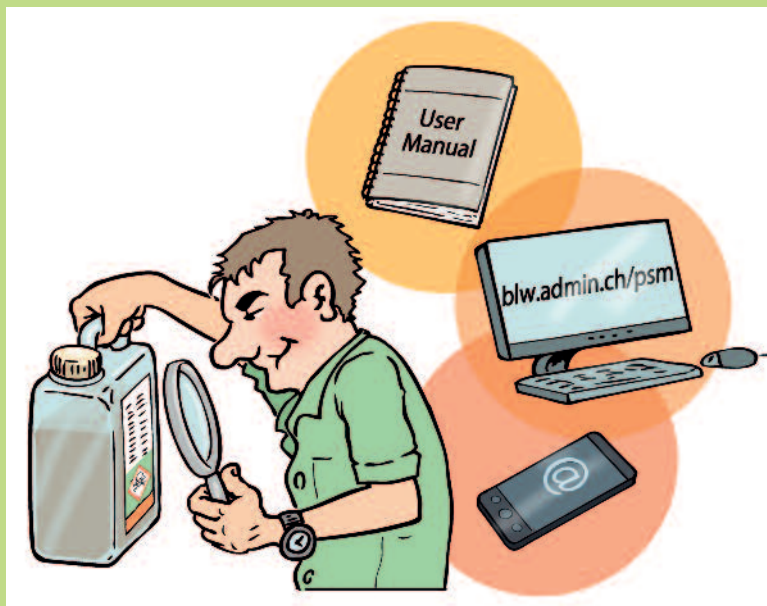
Attention dangereux



Dangereux pour la santé



Dangereux pour les milieux aquatiques



## Avant chaque pulvérisation

Informez-vous sur les risques du produit et sur les mesures de protection prescrites pour mélanger et appliquer la bouillie de traitement ainsi que pour les travaux consécutifs.

- Etudiez l'étiquette et le mode d'emploi
- Vous trouverez plus d'informations sur la fiche de données de sécurité et dans l'index des produits phytosanitaires ([www.psm.admin.ch](http://www.psm.admin.ch))
- Tout contact avec le produit phytosanitaire concentré doit être évité.



## Protection contre les risques pour la santé

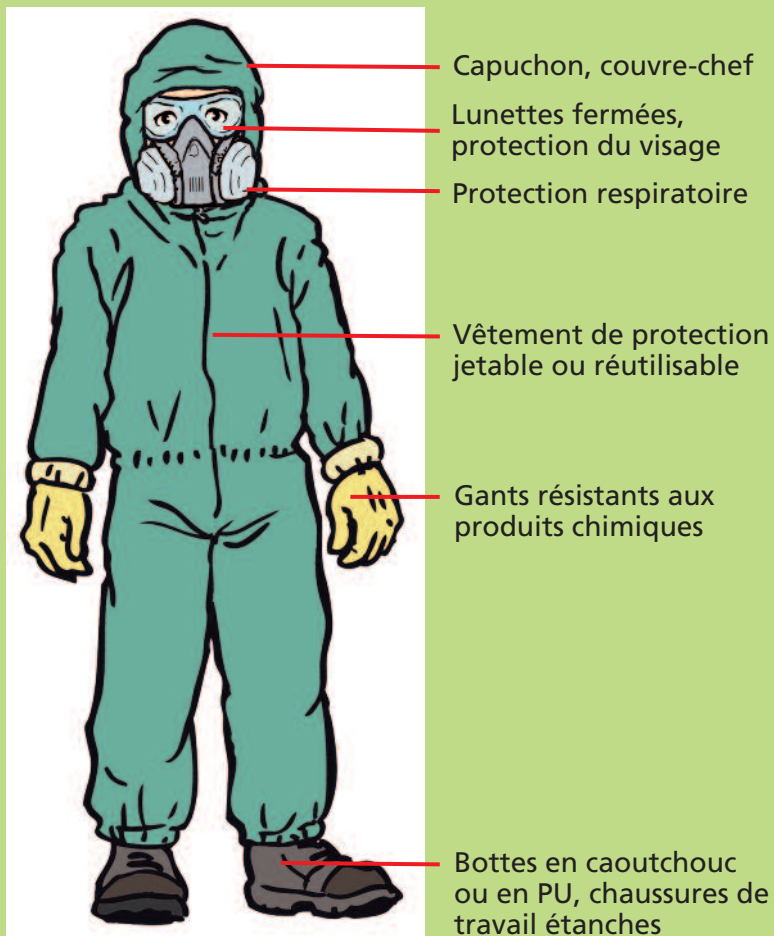
Le plus grand risque pour la santé survient lors du mélange du concentré avec la bouillie de traitement. Les produits phytosanitaires sont absorbés à 90% par la peau (avant tout par les mains).

## Équipement minimum pour le mélange

Ecran protège-visage, gants résistants aux produits chimiques, combinaison de protection ou tablier nitrile.

## Équipement de protection pour la pulvérisation

Dans le cas de véhicules sans cabine, de pulvérisateurs sur chenillette ou d'atomiseurs à dos, l'équipement de protection individuelle est très important. Respectez les indications sur l'étiquette et dans le mode d'emploi.



## Équipement de protection individuelle (EPI)

N'utiliser que des EPI intacts – les remplacer régulièrement.

EPI adaptés au mélange et à l'application de la bouillie de traitement

- **gants résistants aux produits chimiques** portant le pictogramme de l'erenmeyer et les lettres JKL



- **vêtements de protection jetables** de type 4 – 5



- **vêtements de protection réutilisables** DIN 32781



- **protection des yeux** avec des lunettes de protection bien enveloppantes ou un écran
- **protection respiratoire** avec les types de filtres nécessaires (à particules, contre les gaz et les vapeurs, ou filtres combinés).

## Travaux consécutifs

Respecter les indications des étiquettes/du mode d'emploi si une protection est aussi nécessaire pour les travaux consécutifs.

Porter des manches longues, des pantalons longs et des gants de protection pour minimiser le contact avec la surface foliaire traitée.





## Après la pulvérisation

Toujours rincer à l'eau les gants de protection, le vêtement de protection et les chaussures avant de les enlever.

Toujours enlever les gants seulement à la fin, l'extérieur de l'EPI étant souillé par les produits phytosanitaires. Tout ce qui est touché avec des gants de protection sales est potentiellement souillé.



Toujours nettoyer les EPI après chaque usage selon les indications du fabricant.

Stocker les EPI propres et séparément des autres vêtements et des produits phytosanitaires.



Les vêtements de protection réutilisables doivent être lavés séparément des autres vêtements.

Les EPI abimés ou jetables doivent être absolument éliminés.





## Principes généraux

Attention : des restes de produits phytosanitaires peuvent souiller des objets propres, comme par ex. un volant, un téléphone portable ou encore des poignées de porte.

Séparer de manière claire la zone propre de la zone souillée, par ex. s'habiller seulement en zone propre et se déshabiller seulement en zone souillée.

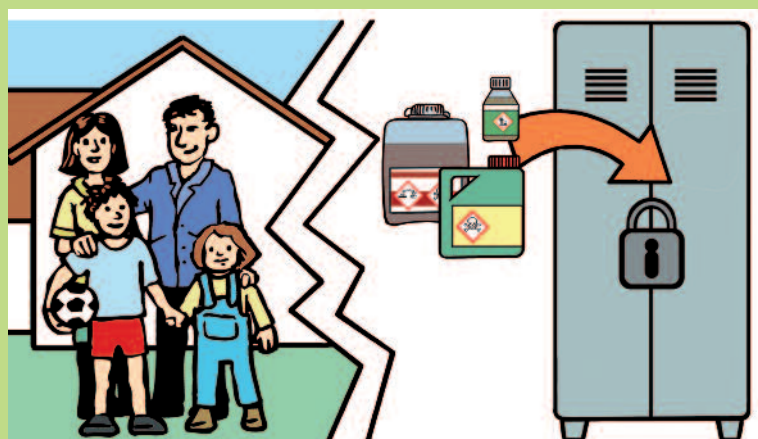


Pendant le travail, on ne mange pas, on ne boit pas, on ne fume pas. Se laver absolument les mains avant la pause.

Emporter suffisamment d'eau pour se laver les mains s'il n'y a pas d'eau disponible directement sur le pulvérisateur.

Les produits phytosanitaires doivent toujours être stockés sous clé et hors de portée des enfants.

Toujours séparer les activités avec des produits phytosanitaires d'autres activités professionnelles et privées.



Editeur :

SECO / Direction du Travail / Conditions de travail en collaboration avec le SPAA.

Parution 2017

Commandes :

OFCL / Office fédéral des constructions et de la logistique [www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)

Numéro de commande : 710.241.f ou auprès du SPAA



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO



**BUL** 5040 Schöftland  
**SPAA** 1510 Moudon  
**SPIA** 6592 S. Antonino  
[www.bul.ch](http://www.bul.ch)